

Crise énergétique : GEOD (les distributeurs professionnels du bâtiment et de l'industrie) s'engage

Paris, le 5 octobre 2022

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et les conflits géopolitiques, la transition énergétique de la France est devenue une priorité. Le gouvernement a lancé un appel national, à l'été 2022, pour que l'ensemble des secteurs s'engagent dans une démarche de sobriété énergétique. Cet appel a été entendu, compris et mis en place par les entreprises de la distribution professionnelle du bâtiment et de l'industrie.

En effet, ces dernières, représentées par les fédérations **COEDIS** (Fédération des distributeurs d'Équipements et Solutions Electriques, Génie Climatique et Sanitaires) et **FND** (Fédération Nationale de la Décoration) regroupées au sein de la Confédération **GEOD** (composée à 85% de TPE et de PME) ont décidé de souscrire à l'élan de sobriété énergétique national de façon efficace.

GEOD présente ce jour, sa charte de sobriété énergétique accompagnée des mesures à mettre en place pour atteindre une réduction des consommations énergétiques de 10% en deux ans. **GEOD** c'est 600 entreprises, 5 000 points de vente et 40 000 salariés (pour 15 milliards de chiffre d'affaires) qui vont œuvrer à la transition énergétique en limitant leurs consommations et en accompagnant leurs clients.

En effet, les adhérents de **GEOD** sont spécialisés dans le BtoB, soit une activité tournée quasi exclusivement vers la vente aux professionnels (artisans, installateurs intégrateurs, collectivités territoriales...) et de façon extrêmement marginale vers le BtoC (particuliers/ménages). Leur **position d'intermédiaire dans la chaîne de valeur en fait un acteur incontournable** en matière d'efficacité énergétique en raison notamment du stockage important réalisé pour le compte de leurs clients.

« Je suis extrêmement fier du travail de collaboration réalisé par nos fédérations adhérentes qui nous permet de présenter aujourd'hui un engagement à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Ensemble nous avons la capacité à agir plus efficacement et confirmer la nécessité de notre engagement au sein de la filière. Nos entreprises vont d'ailleurs au-delà de la simple demande de réduction des consommations énergétiques puisqu'elles s'engagent à accompagner les artisans en promouvant des solutions et des équipements adaptés aux besoins, in fine, des ménages, des commerces et des collectivités. La contribution de nos adhérents sera donc un levier essentiel pour transformer nos modes de consommations », Olivier Mercadal, Président de GEOD

Pour répondre aux enjeux énergétiques, trois actions principales sont retenues. Nos entreprises comptent donc :

✚ **Engager des mesures de réduction des consommations énergétiques articulées autour de 5 axes majeurs :**

- ✓ L'optimisation des températures de chauffage (19°C) et de climatisation (26°C) dans les bureaux ;
- ✓ La réduction des consommations électriques inutiles ;
- ✓ Le développement et le renforcement des solutions de pilotage de la consommation énergétique ;
- ✓ Le renforcement des dispositifs de mobilité durable ;
- ✓ Les engagements des parties prenantes.

✚ **Adopter des mesures d'urgence, en lien avec le dispositif Ecowatt, en cas de tension trop importante sur le réseau** (extinction de certains équipements, modulations de l'intensité lumineuse, détermination de consommations maximales journalière, report de certaines activités énergivores...).

✚ **Accompagner et informer leurs clients artisans, installateurs et intégrateurs quant aux produits et solutions adaptés pour leurs propres clients** (ménages, entreprises, commerces, collectivités...) :

- ✓ **Par le biais d'un référent à la sobriété énergétique, de supports d'information et d'échanges constructifs**
- ✓ **Par le biais du programme PRI-INNO-58 « OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation) »** et notamment la simplification et la dématérialisation du dispositif des CEE de petits montants et la mise en place des RAR (Référénts Aide à la Rénovation).

« Nous avons souhaité une charte simple et pragmatique, capable de toucher l'ensemble de nos collaborateurs qui seront au cœur du dispositif. Il est indispensable que la transition énergétique au sein de nos entreprises soit dynamique, comprise de tous et surtout partagée par tous. Les mesures que nous portons, proposées sous le format d'une boîte à outils, ont vocation à permettre aux entreprises de progresser à leur rythme, en fonction de leurs capacités respectives, avec un seul objectif : être un actif du changement. », Philippe POUJOL, Président de la FND.

« La particularité de notre métier de distributeurs est son rôle névralgique au sein de la chaîne de valeurs, raison qui nous a poussés à développer, conjointement avec des mesures de réduction des consommations énergétiques au sein de nos entreprises, un programme d'accompagnement de nos clients installateurs intégrateurs et artisans. C'est par la transmission des bonnes informations et l'accompagnement au cas par cas que les solutions les plus opérantes en matière de réduction des consommations énergétiques seront proposées à tous et mises en musique. Plus que jamais, il est de notre devoir d'agir à tous niveaux pour prendre le train de la sobriété et de la transition énergétiques », José PRETOT, Président de COEDIS.

Vous pouvez télécharger la charte complète et ses annexes en cliquant [ici](#).

